

Les ministres de l'environnement appellent un protocole contraignant sur la gestion de la s cheresse

Dossier de la r daction de H2o
September 2024

Les ministres africains de l'environnement r unis   Abidjan ont appel    l' tablissement d'un protocole juridiquement contraignant sur la gestion de la s cheresse dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la d sertification (CNULCD), avec un accent particulier sur l'Afrique. Cet appel r pond   des pr occupations croissantes sur les impacts n gatifs de la d gradation des terres, de la s cheresse et de la d sertification sur la stabilit  socio- conomique, la s curit  alimentaire et la durabilit  environnementale du continent. Cet appel a  t  lanc    la fin de la 10 me session extraordinaire de la Conf rence minist rielle africaine sur l'environnement (CMAE), avec l'adoption de la D claration d'Abidjan le 6 septembre. Celle-ci a demand  un protocole de gestion de la s cheresse et exprim  une profonde inqui tude face aux d fis environnementaux auxquels l'Afrique est confront e, notamment la hausse des temp ratures et la d gradation des terres, tout en soulignant que l'inaction affaiblit la r silience sociale et des  cosyst mes   travers les pays africains.

Le PNUE et la Banque africaine de d veloppement ont  galement pr sent  l'Atlas du capital naturel africain, qui met en  vidence les riches ressources naturelles de l'Afrique et la n cessit  urgente de les g rer durablement. L'Afrique d tient 8 % du gaz naturel mondial, 12 % de ses r serves de p trole et 30 % des gisements min raux mondiaux. Ses p cheries sont  valu es   plus de 24 milliards de dollars, et elle contient plus de 60 % des terres arables non exploit es du monde.

PNUE